RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 12886
Numéro SIREN : 829 912 989
Nom ou dénomination : ABN PRO POSE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 2060



20220020602020

DATE DEPOT : 07/12/2021

N° DE DEPOT : 2060

N° GESTION : 2017B12886

N° SIREN : 829912989

DENOMINATION : ABN PRO POSE

ADRESSE : 11 rue de Cambrai CS 90042 75945 Paris cedex 19

MILLESIME : 2020

LPS10059867

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
06 JAN. 2022
Sous le N° : 2060

ABN PROPOSE
Société par actions simplifiées
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Rue CAMBRAI
IMMEUBLE L'ARTOIS
75019 PARIS
RCS 829 912 989

Procès-verbal de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 Octobre 2021

L'an deux mille Vingt et un
Le 28 octobre
A 10 heures

Les actionnaires de la **SAS ABN PROPOSE** au capital de 10 000 euros ***divisés en 2000 parts sociales*** dont le siège est au 84 QUAI DE LA LOIRE 75 019 PARIS, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la président.

L'assemblée est présidée par Monsieur NOEL Lucien.

Sont présents :
- *Monsieur NOEL Lucien*
À concurrence de 680 parts, numérotées de 1 à 680 inclus

- *Madame BRELURUT Aissata*
À concurrence de 660 parts, numérotées de 681 à 1340 inclus

- *Monsieur NOEL Blaise*
À concurrence de 660 parts, numérotées de 1341 à 2000 inclus

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.
- Affectation des résultats
- Question diverses

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :
- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020
- Le rapport du président
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président donne lecture du rapport de la présidence.
Il déclare la discussion ouverte.
Personne ne souhaitant intervenir, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre

du jour :

Première résolution

L'assemblée après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.
En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2020 qui est de **40 204.00 euros**, en report à nouveau négatif.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous les pouvoirs à ***Monsieur NOEL Lucien*** pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

ABN PRO POSE
11 Rue de Cambral - CS 90042
75945 Paris Cedex 19
E-mail : abn.propose@gmail.com
Tél. : 06 [illegible] 24
SAS au capital de 10 000 euros
Siret : 829 912 989 00029 - APE 4332A
TVA intra FR15 829912989

Le président

RAPPORT DE GESTION

SAS ABN PROPOSE

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.
Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R.223-18 du code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.
En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège dans un délai prescrit par le même article.

- Établissement des comptes annuels.

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que l'exige la loi.

- L'activité de la société durant l'exercice écoulé.

a) Année 2020

Au cours de l'année 2020, dont l'exercice comprend 12 mois, la société a eu un bénéfice de **40 204.00** euros. Nous avons honoré nos engagements de payement avec les organismes sociaux et fiscaux.

b) Perspectives

A l'aube de l'année 2021, la société continueras sur cette lancé. Nous envisageons une augmentation de notre chiffre d'affaires. Nous apporterons une amélioration au niveau de la qualité de nos services. Nous envisageons des embauches en 2021.

c) Les notions utilisées

-Les immobilisations : les amortissements sont calculés de façon linéaire.
-Les achats : cette rubrique comprend les achats de marchandises, les locations, les honoraires, les réparations.
-Les frais de personnel : ils comprennent uniquement les salaires des employés au nombre de 6.
-Les frais financiers : ils comprennent les agios sur découverts et les intérêts sur les prêts.

- Affection du résultat

- L'activité en cours de cet exercice a dégagé un résultat négatif (voir compte de résultat) résultat mis en report à nouveau négatif.

Le président

ABN PRO POSE
11 Rue de Cambrai - CS 90042
75945 Paris Cedex 19
E-mail : abn.propose@gmail.com
Tél. : 06 63 28 77 24
SAS au capital de 10 000 euros
Siret : 829 912 989 00029 - APE 4332A
TVA intra FR15 829912989

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)

N° 2036 *bis-SD*
(2021)
Timbre à date du service

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE 01012020 **ET CLOS LE** 31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www impots gouv fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société anonyme ABN PRO POSE 11 RUE CAMBRAI IMMEUBLE L'ARTOIS 75019 PARIS	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de deplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de telécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles superieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, [illegible] à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

ABN PRO POSE
11 Rue de Cambrai - CS 90042
75945 Paris Cedex 19
E-mail : abn.propose@gmail.com
Tél. : 06 63 28 77 24
SAS au capital de 10 000 euros
Siret : 829 912 989 00029 - APE 4332A
TVA Intra FR15 829912989

A Paris, le 18112021

Nom et qualité du signataire M. NOEL Lucien / Président

© Sage

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS												
				CHARGES EXTERNES						CHARGES DE PERSONNEL					
										Rémunérations					
Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	Nombre de parts	NOM, PRÉNOMS PROFESSION LIEU PRINCIPAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION	Achats	Locations mobilières ou immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts taxes et versements assimilés	Salaires et appointements	Congés payés	Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	Charges financières	Amortissements	Total par associé
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		REPORTS ÉVENTUELS													
		← TOTAL PAR COLONNE →													

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

© Sage

ABN PRO POSE
11 Rue de Cambrai - CS 90042
75945 Paris Cedex 19
E-mail : abn.propose@gmail.com
Tél. : 06 63 28 77 24
SAS au capital de 10 000 euros
Siret : 829 912 989 00029 - APE 4332A
TVA intra FR15 829912989

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABN PRO POSE 11 RUE CAMBRAI 75019 PARIS France	11 RUE CAMBRAI 75019 PARIS
SIRET 82991298900029	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : POSE DE MENUISERIFMIXTES — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	39 930

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ — Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	STE EURO IVOIRE GESTION 100 BD FELIX FAURE 93300 AUBERVILLIERS Tél : 0826349...
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 02092021 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M NOEL ATTIEN

© Sage

ABN PRO POSE
11 Rue de Cambrai - CS 90042
75945 Paris Cedex 19
E-mail : abn.propose@gmail.com
Tél. : 06 63 28 77 24
SAS au capital de 10 000 euros
Siret : 829 912 989 00029 - APE 4332A
TVA intra FR15 829912989

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 11 RUE CAMBRAI 75019 PARIS

SIREN 829 912 989

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2020 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010 / 012			
		Autres * 014 / 016			
	Immobilisations corporelles *	028 / 030	11 250	3 390	7 860
	Immobilisations financières * (1)	040 / 042			
	Total I (5)	044 / 048	11 250	3 390	7 860
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 / 052			
	STOCKS — Marchandises *	060 / 062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064 / 066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068 / 070	101 569		101 569
	Créances (2) — Autres* (3)	072 / 074	7 374		7 374
	Valeurs mobilières de placement	080 / 082			
	Disponibilités	084 / 086	5 363		5 363
	Charges constatées d'avance*	092 / 094			
	Total II	096 / 098	114 305		114 305
	Total général (I + II)	110 / 112	125 555	3 390	122 165

PASSIF		Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120	10 000
	Écarts de réévaluation 124	
	Réserve légale 126	1 000
	Réserves réglementées* 130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132	
	Report à nouveau 134	87 009
	Résultat de l'exercice 136	(40 204)
	Provisions réglementées 140	
	Total I 142	57 805
	Provisions pour risques et charges — **Total II** 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156	10 507
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164	
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169) 172	53 853
	Produits constatés d'avance 174	
	Total III 176	64 360
	Total général (I + II + III) 180	122 165

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances clients à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants associés débiteurs	199	726		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

ABN PRO POSE
11 Rue de Cambrai - CS 90042
75945 Paris Cedex 19
E-mail : abn.propose@gmail.com
Tél. : 06 63 28 77 24
SAS au capital de 10 000 euros
Siret : 829 912 989 00029 - APE 4332A
TVA intra FR15 829912989

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise: ABN PRO POSE — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2021

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	184 181
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	184 181
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	57
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont credit bail : - mobilier - immobilier)					242	40 209
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		)	244	1 339
	Rémunérations du personnel*					250	129 836
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	50 420
	Dotations aux amortissements*					254	2 250
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	224 111
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(39 930)
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300	274
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(40 204)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 — 40 204

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G I) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	274	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un credit-bail immobilier et de levee d'option		(Part des loyers dispensee de réintégration (art 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU-TE (44 octies et octies A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44 sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44 quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991		Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	dont divers: Créanc report en arriere du deficit 346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655			350
	dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645			
	dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648			
	dont divers: Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E) 641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990			
	dont divers: Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Benefices col 1 Deficit col 2	352		354	39 930
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Benefices col 1 Deficit col 2	370		372	39 930

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE

Divers à réintégrer	Montant
PENALITES AMENDES FISC ET PENALES	274

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABN PRO POSE

Divers à déduire	Montant

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ABN PRO POSE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations generales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 11 250	462	464	466 11 250	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 11 250	492	494	496 11 250	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au debut de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations generales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 1 140	552 2 250	554	556 3 390
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 1 140	572 2 250	574	576 3 390

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modele)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥	Long terme 15% ou 12,8% ⑦	Long terme 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modele, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts)

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ABN PRO POSE — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattaches	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modele)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983			
Déficits reportables	984			
Déficits de l'exercice	860	39 930		
Total des déficits restant à reporter	870	39 930		

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME anterieurement deduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant deductible des cotisations facultatives versees en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	1 686
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	8 484
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts) **5** DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE DGFiP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ABN PRO POSE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	6
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	6

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	184 181
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	184 181

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	19 440
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 347
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afferents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	3 479
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	40 265

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	143 916

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-etablissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	143 916

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	187 996
Effectifs au sens de la CVAE *	023	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 01012020 160 au		31122020
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas etre tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges deductibles de la valeur ajoutee, afferente a la production immobilisee declaree ligne 143, portees en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Repartition des salaries et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation fonciere des entreprises : qualification des effectifs

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 SIREN 829 912 898

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABN PRO POSE

ADRESSE (voie) 11 RUE CAMBRAI

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 SIREN 829912989

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABN PRO POSE

ADRESSE (voie) 11 RUE CAMBRAI

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.